

ZOOM

Les chiffres clés de l'Observatoire National des Contrats de Performance Énergétique (ONCPE)

L'Observatoire National des Contrats de Performance Énergétique (ONCPE) a présenté son dernier rapport. Entre 2007 et 2021, **380 CPE publics** ont été recensés. En complément, l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) a identifié **124 CPE s'appliquant au secteur privé**.

Ces derniers concernent majoritairement l'**immobilier de bureau (plus de 85 %)**, alors que ce segment représente un tiers des bâtiments identifiés dans la base de données de l'OID. Une grande majorité des CPE privés (93 %), sont des **CPE dits de "services"**, dont les leviers d'action consistent à gérer les locaux et l'optimisation des consommations énergétiques pour atteindre les objectifs de performance.

Pour encourager les acteurs de l'immobilier à recourir à ce dispositif, l'ONCPE propose diverses pistes : organiser des retours d'expérience, attribuer des ressources aux CPE, former et sensibiliser les maîtres d'ouvrage.

Dans le secteur public, l'ONCPE dénombre près de **"30 à 40 CPE signés entre 2012 et 2018"**. L'année 2021 cumule à elle seule 40 CPE, contre 24 comptabilisés en 2020. Rapportés à la totalité

des marchés de travaux notifiés chaque année, ces chiffres sont décevants, même s'ils doivent être nuancés. En effet les **"petits CPE"** ne sont pas systématiquement publiés au **Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP)**.

D'après **Pascal Lebreton, expert au Cerema et membre de l'ONCPE**, **"la culture CPE qui vise à développer une prise en compte des performances en exploitation s'est répandue bien au-delà des seuls CPE, et c'est plutôt un signe positif pour l'immobilier public"**. Il souligne également l'évolution de mise en oeuvre de CPE sous la forme de **nouveaux marchés associant l'exploitation ou la maintenance**.

Dans le cadre de la commande publique, les collectivités sont à l'origine des deux tiers des CPE attribués depuis 2007. La **région Auvergne-Rhône-Alpes** fait figure de leader, avec 27 % des CPE depuis 2007. En termes de répartition, l'ONCPE souligne la priorité accordée aux **bâtiments d'enseignement (37 %)**.

► Téléchargez le [Rapport de l'ONCPE 2022](https://www.observatoireecpe.fr) (source : <https://www.observatoireecpe.fr>)

> Les Echos – 28/11/2022

> ECONOMIE

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, **Christophe Béchu** a annoncé une **enveloppe de financements supplémentaires de 1,2 Md €** à destination des **collectivités**. Celles-ci pourront s'adresser à la **Caisse des Dépôts** pour bénéficier de **prêts "à moindre coût"** durant 5 ans, pour financer des projets de transition écologique. Par ailleurs, **200 M€, hors prêts**, seront destinés à **"l'ingénierie"** des projets : 100 M€ ciblant **"l'adaptation des collectivités locales aux conséquences du changement climatique"** et 80 M€ la **"sobriété foncière"**.

> Enerpresse – 22/11/22

En novembre, l'**indice du climat des affaires** publié par l'Insee reste **stable à 102 points**, pour le 3^{ème} mois consécutif. Dans le secteur du bâtiment, il atteint même 113 points. Dans l'industrie, malgré un léger fléchissement, l'indicateur reste supérieur (101) à sa moyenne de long terme. **"La part des entreprises industrielles déclarant des difficultés d'approvisionnement comme facteur limitant la production diminue pour le 4^{ème} mois consécutif et tombe à 33 %"**, remarque l'Insee. L'emploi reste bien orienté et contribue au maintien de l'activité. L'Insee dresse toutefois un horizon plus maussade. **L'inquiétude des industriels grandit**, notamment au regard de la dégradation de leurs carnets de commandes, en France comme à l'étranger. Une enquête de la **Banque de France** publiée début novembre révèle que 40 % des industriels s'attendent à voir leur production perturbée cet hiver et **les deux tiers anticipent un choc négatif sur leurs marges**. **"La facture énergétique de l'industrie pourrait passer de 15 Mds € en 2019 à près de 60 en 2023"** souligne **Eric Trappier, Président de la Fédération de la Métallurgie (UIMM)**. **"Si les prix du gaz restent durablement multipliés par dix, l'équation économique ne se sera plus la même pour toute une série d'activités"**, ajoute **Elie Cohen, Directeur de recherche au CNRS**. Énergivores, la chimie, la métallurgie ou le bois-papier sont particulièrement exposés. Toutefois, selon le ministère de l'Économie et l'OCDE, **la France devrait éviter la récession**. Le gouvernement prévoit un **taux de croissance de 0,2 % au dernier trimestre 2022**, et table sur une **progression de 1 % du PIB l'an prochain**. Plus pessimiste, l'Insee prévoit une croissance nulle au dernier trimestre de cette année. **"Par sa durée et son ampleur, la crise énergétique assombrit les conditions d'activité"** des entreprises, estime **Bruno Cavalier, Chef économiste d'Oddo BHF**. Alors que les salaires sont orientés à la hausse, la baisse de la demande devrait entraver la hausse des prix. **Olivier Passet, Directeur des synthèses économiques au cabinet Xerfi**, estime qu'on **"va basculer dans une 2^{ème} phase, où les pressions concurrentielles et la lutte pour les parts de marché vont renaître et où l'emploi va trinquer."**

> Les Echos – 24/11/22 – Fig. Eco – 25/11/22

La flambée des prix de l'électricité encourage **les industriels à signer des contrats de long terme (PPA, Power Purchase Agreement)**, à prix fixe, avec des producteurs d'électricité d'origine renouvelable. **Renault** vient ainsi de signer le plus gros PPA français avec **Volitalia**. De son côté **Engie** annonce avoir signé avec **Google** un contrat de fourniture d'électricité qui sera issue d'un de ses parcs éoliens, situé au large des côtes écossaises à compter de 2025. Actuellement **un contrat de long terme se négocie en France entre 70 et 80 € / MWh**, soit à un niveau de prix 5 fois moins important que le cours du marché de gros actuel. En 2021, les PPA représentaient en France 31 GW (en hausse de 34 %). D'après le **cabinet de conseil Cap Gemini**, ils devraient continuer à progresser, portés "*par les engagements de développement durable des entreprises*" qui doivent verdier leur alimentation énergétique. En France, **la SNCF, la RATP et le groupe Michelin** ont été les premiers à contracter des contrats de long terme. La demande actuelle excède largement les capacités de développement à court terme. "*Les négociations qui se déroulent aujourd'hui portent sur des livraisons dans 24 mois pour des parcs photovoltaïques*" explique **Christine Delamarre, Directrice générale d'Unifergie et d'Auxifip, chez Crédit agricole leasing et factoring**. Depuis le début de l'année, **les PPA se négocient à la hausse (de près de 50 %)**, alimentée notamment par la pénurie de foncier, des délais administratifs et de raccordement particulièrement longs, une augmentation des coûts due aux taux d'intérêt haussiers et au renchérissement des matières premières. Le prix d'une éolienne a ainsi augmenté de 40 % depuis le début de l'année. Pour encourager le recours aux PPA, la **BPI France** devrait prochainement proposer un **fonds de garantie** à destination des industriels.

> Fig. Éco – 25/11/2022

Au 1^{er} semestre 2022, la commande publique locale s'élevait à 27,6 Mds €, en progression de 2,8 % par rapport à la même période en 2021 (26,8 Mds €). Entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2022, les achats ont progressé de 3,3 %. Toutefois, depuis le printemps dernier, le **baromètre de la commande publique** publié par la **Banque des Territoires et Intercommunalités de France** révèle les premiers signes d'un ralentissement des achats, à hauteur de 900 M€ (- 6 %), par rapport à la même période en 2021. Dans le détail, si les achats en matière d'énergie représentent une moindre part de la commande publique locale, leur montant a bondi pour les communes, entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2022 (+109 %). En revanche, en ce qui concerne les intercommunalités, leur évolution est restée contenue à +17,5%.

Téléchargez le "[Baromètre trimestriel de la commande publique – 1^{er} semestre 2022](#)" (source : www.intercommunalites.fr)

> www.banquedesterritoires.fr – 29/11/22

> Social

Le 8 novembre dernier, **Philippe Dole, Inspecteur général des affaires sociales honoraire** a remis au **ministre du Travail, Olivier Dussopt** un **rapport sur les tensions observées en matière de recrutements**. Face à ce constat, il recommande de **mieux associer les branches professionnelles** (bâtiment, transports, conseil numérique, métallurgie, métiers de bouche) à la réduction des tensions de recrutement et fait **11 propositions** pour pallier plus efficacement la pénurie de candidats. Il faut selon lui **affiner les politiques publiques d'orientation et de formation** pilotées par les régions, en instaurant un dialogue continu avec les branches professionnelles. "*L'élaboration d'un plan d'actions réaliste doit s'inscrire dans une démarche anticipée, nourrie par le dialogue territorial auquel les branches et leurs représentants doivent impérativement être associés*". Faute d'être mandatées en interne pour dialoguer avec les régions, les branches professionnelles se privent parfois d'un "*réel relais politique*" au niveau local. En ce qui concerne la **formation des demandeurs d'emplois**, Philippe Dole propose de "*revisiter les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales*" pour "*s'assurer d'une meilleure allocation des ressources*". Il suggère notamment d'établir une programmation prévisionnelle et pluriannuelle sur 2 ans, en impliquant les branches, régions, Pôle emploi et les Opco (opérateurs de compétences). Il propose aussi d'anticiper les opérations de recrutement préparatoires aux sessions de formation, pour **mieux sensibiliser les publics à la connaissance des métiers**, ou encore d'**impliquer davantage les entreprises** en amont, en cours et après les formations.

► Téléchargez le [Rapport « Résorption des tensions de recrutement »](#) (source : <https://travail-emploi.gouv.fr>)

> www.banquedesterritoires.fr – 17/11/22

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

D'après une **étude de l'Avere-France, entre 175 000 et 215 000 points de recharge** pour véhicules électriques devraient être ouverts au public d'ici 2025, et entre 330 000 et 480 000 d'ici 2030. A l'horizon 2025, la flotte de véhicules électriques en circulation devrait représenter plus de 2 millions de véhicules, un chiffre qui pourrait tripler d'ici 2030. Le déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (IRVE) pourrait mobiliser **2,6 Mds € d'investissements d'ici 2025, et 4 Mds € d'ici 2050**. Les coûts de maintenance de ces infrastructures s'élèveraient à 135 M€/an en 2025 et à 290 M€/an en 2050. D'après cette étude, la part de la recharge à domicile devrait baisser pour passer de 63 % en 2025 à 56 % en 2030, au profit de la recharge en voirie (28 %) et au travail (16 %). **Une seconde étude du Cabinet Columbus Consulting** réalisée pour le programme Advenir chiffre **entre 45 000 et 60 000 le nombre de nouveaux points de recharge**, publics comme privés, qui devront être déployés d'ici 2025 pour les **camions et Véhicules Utilitaires Légers (VUL) électriques**.

► Téléchargez l'[étude de l'Avere-France](#) / la [synthèse de l'étude de Columbus Consulting](#) (source : www.aver-france.org/Actualités)

> [Enerpresse](#) – 28/11/22

Pour renforcer le maillage des **bornes de recharge électrique** sur le territoire, le gouvernement prévoit de **co-financer à hauteur de 10 M€, l'équipement de petites stations-service indépendantes** (vendant moins de 2 500 m³ de carburant par an). Près de 4 000 stations sont potentiellement concernées, à condition de se situer sur une commune rurale ou peu dense. La prise en charge par l'État couvrira entre 60 et 70 % du coût des bornes, selon la puissance installée (50 ou 150 kW). Le dispositif est compatible avec les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Depuis le 1^{er} décembre, **un guichet tenu par l'Ademe** est ouvert pour recueillir les demandes des stations-essences intéressées.

► Plus d'information sur le [site de l'Ademe](#) (source : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres>)

> www.actu-environnement.com – [Le Figaro](#) – 29/11/22

D'après le **Groupement des entreprises de la filière électronique française (Gimélec)**, à fin juin, **les ventes de systèmes de pilotage des équipements** (chauffage, ventilation, éclairage,...) **ont progressé de 21 % sur un an**, celles des **centrales de mesure** (selon les zones du bâtiment), qui s'installent dans les tableaux électriques, ont augmenté de 6 %. "Outre les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques, nous sommes encore dans une phase d'accompagnement des clients qui ne savent pas comment récupérer les données" souligne **Delphine Eyraud, Déléguée de la branche bâtiment du Gimélec**. L'application du **décret Bacs** qui impose aux immeubles de plus de 1 000 m² de se doter d'une **Gestion Technique du Bâtiment (GTB)** devrait stimuler encore plus le marché. La flambée des prix de l'énergie contribue à optimiser le temps de retour sur investissement d'une GTB. Selon le **ministère de la Transition écologique**, le prix moyen s'élève à 30 €/m². "Les demandes d'optimisation de la GTB existante ou de mise en place d'un Building Operating System (BOS) dans les immeubles neufs ou faisant l'objet d'une rénovation lourde ont plus que doublé depuis début octobre", explique **Maxime Michaux, Directeur du service ingénierie de la société de conseil JLL**. Dans l'existant, "auparavant, la gestion du bâtiment s'apparentait à du contrôle de gestion financier. Aujourd'hui, nous sommes passés au contrôle de gestion énergétique. Demain, il s'agira de faire du contrôle de gestion carbone", résume **Franck Hélar, Directeur général de Crédit Agricole Immobilier**.

> www.lemoniteur.fr – 25/11/22

Le **ministère de la Transition écologique** a ouvert jusqu'au 12 décembre **une consultation publique sur un projet de nouveau décret "BACS" (Building Automation and Control Systems)**, applicable aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires. Le texte prévoit d'élargir l'installation systématique d'une **Gestion Technique du Bâtiment (GTB)** aux bâtiments tertiaires, équipés de systèmes de chauffage ou de climatisation, d'une **puissance comprise entre 70 et 290 kW** (soit entre 700 et 1 000 m² environ), contre plus de 290 kW actuellement. La mesure s'appliquerait aux bâtiments neufs, un an après la publication du nouveau décret, et à partir du 1^{er} janvier 2027 pour les bâtiments existants. Le nouveau texte prévoit également de **renforcer l'entretien** des systèmes de chauffage et de refroidissement et d'inspecter le bon fonctionnement des systèmes de GTB installés. La consultation porte également sur **un projet d'arrêté**, précisant les caractéristiques requises pour l'isolation (calorifugeage) des réseaux de distribution de chaleur et de froid, dans les bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires. Il doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

► Participez à la [consultation publique](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr) (source : www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr)

> www.lemoniteur.fr – 21/11/22 - [Enerpresse](http://enerpresse.com) – 30/11/2022

Certifié ISO 50001 depuis 2015, **le groupe Picard** multiplie les leviers d'actions pour optimiser sa consommation d'énergie qui "est liée à la chaîne du froid à hauteur de 85 % : la moitié pour les congélateurs, un quart pour les climatisations et 10 % pour les chambres froides" explique **Cathy Collart Geiger, PDG du groupe**, en soulignant qu'il "ne s'agit pas d'énergie de confort, mais de processus industriel et donc de sécurité alimentaire". Depuis 7 ans, **les investissements ont triplé** pour renouveler le matériel. Ainsi, le changement des **bacs à surgelés, désormais autodégivrants** a permis de réduire de 20 % la consommation. **Les systèmes de climatisation et de chambres froides** sont progressivement remplacés par des équipements moins énergivores, avec à la clé 10 % d'économies réalisées entre 2010 et 2020, un résultat que le groupe entend doubler d'ici 2026. Des **réducteurs de tension** équipent certains magasins, de quoi réaliser 5 % d'économies supplémentaires. A Toulouse, Picard expérimente **l'autoconsommation** après s'être équipé d'une toiture solaire. De quoi fournir entre 20 % et 30 % de l'électricité du point de vente. Mais cette solution ne peut être dupliquée que sur une trentaine de magasins (sur un parc d'un millier). " Nous ne sommes propriétaires que de 5 % de notre parc de magasins, sans oublier qu'une majorité d'entre eux ne sont pas dotés de toits, mais installés au pied d'immeuble", explique Cathy Collart Geiger. Le groupe expérimente depuis peu **l'augmentation de 2 °C des bacs de surgelés la nuit** (de 23 h à 5 h). "Cela n'a pas d'impact sur la conservation des aliments, à -18 °C à coeur, tout en permettant de 4 à 5 % d'économie".

> [Les Echos](http://lesechos.com) – 23/11/22

Emmanuel Macron souhaite développer un RER "dans dix métropoles françaises", en accélérant notamment les projets existants. **La loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** du 24 décembre 2019 a amorcé la réflexion. **Une quinzaine de projets sont actuellement à l'étude**. Il s'agit donc d'accélérer le processus pour dix d'entre eux. Parmi les villes intéressées : **Aix-Marseille, Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble**. L'annonce a été accueillie favorablement, notamment par la **Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)**, **France urbaine** qui réunit les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles, ou encore par **Carole Delga, Présidente de la région Occitanie**. Il revient à **Elisabeth Borne**, chargée de la planification écologique, de définir précisément et de superviser ces grands travaux. D'ores et déjà France urbaine est "prête à engager un travail commun avec l'État et les Régions dans les plus brefs délais". Elle prévient qu'elle sera "attentive à ce que cette annonce soit suivie d'actes ambitieux et concrets et à ce que les métropoles concernées soient pleinement parties prenantes."

> [Les Echos](http://lesechos.com) – 27/11/22 – [AEF](http://aef.com) – [Le Monde](http://lemonde.com) - 28/11/22

Pour éviter les phénomènes d'éblouissement des pilotes ou des contrôleurs aériens liée aux reflets du soleil sur les panneaux solaires, les porteurs de projets photovoltaïques situés **à moins de 3 km des aéroports ou aérodromes** doivent respecter des consignes strictes. Celles-ci sont définies dans **une note technique** datant de 2011, que vient de réviser la **Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)**. Plusieurs dispositions relatives aux zones concernées, à la taille des projets ou à l'évaluation de la gêne occasionnée ont été précisées et adaptées. Désormais les projets de faibles superficies seront acceptés, car ils ne provoqueraient qu'un éventuel éblouissement de très courte durée et/ou de faible intensité. **Un guichet unique** a été créé pour le dépôt des projets.

► Consultez la [note technique révisée - 22-252 DSAC](http://www.ecologie.gouv.fr) (source : www.ecologie.gouv.fr)

> www.actu-environnement.com – 28/11/22

EN RÉGIONS

Centre-Val de Loire. La ville et la Métropole d'Orléans (45) ont lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** afin de **solariser 21 sites** : 10 bâtiments (dont la future Université Madeleine), 10 parkings et un site non-bâti. D'après les études préalables, l'ensemble représente **une puissance installée de l'ordre de 8,8 MW**. D'ici à 2030, la ville et la métropole ambitionnent de porter la puissance installée de la filière photovoltaïque à 180 MW, et de réduire de 50 % les émissions de GES. Les candidats ont jusqu'au 20 janvier 2023 pour remettre leur offre.

► Téléchargez l'[AMI](http://marches-publics.orleans.fr/avis) (source <http://marches-publics.orleans.fr/avis>)

> [Enerpresse](http://enerpresse.com) – 30/11/22

Hauts-de-France. Depuis 10 ans, **la ville de Roubaix (59) a réduit la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public de 35 %**. Tous les ans, elle investit pour moderniser le réseau. Le changement des sources lumineuses par **la technologie led, permet de réaliser 60 % d'économie en moyenne**. Ces travaux ont aussi été l'occasion de **réfléchir à l'implantation des points lumineux** en les espaçant davantage et d'optimiser l'efficacité lumineuse grâce à la **gradation**, avec 10 % d'économie supplémentaire à la clé. *"L'investissement de départ est plus important, mais permet d'obtenir immédiatement l'optimum technique. Ne pas questionner l'implantation reviendrait à refaire la peinture sur un mur décrépi"* remarque **Alexandre Garcin, Adjoint au maire à la Transition écologique et énergétique et à l'Éclairage public**. Pour réduire encore de 10% la consommation d'électricité, la ville entend *"grader"* un quart supplémentaire de son réseau d'éclairage, de sorte que 70% du parc sera ainsi optimisé cet hiver. **La programmation permet d'atteindre une économie équivalente à 3,5 heures d'extinction par jour.**

> www.roubaixxl.fr – 24/11/22

DANS LE MONDE

D'après **un rapport de l'équipementier télécom, Ericsson**, le nombre d'**abonnements 5G** dans le monde progresse désormais rapidement, au point que **la 5G devrait supplanter la 4G dès 2028**. D'ici la fin de l'année, on devrait dénombrer plus d'un milliard d'abonnements à la 5G. Le rythme d'abonnements s'accélère. Il atteignait 110 millions au 3^{ème} trimestre 2022. Le taux de pénétration des abonnements 5G en Amérique du Nord et en Asie du Nord-Est avoisinera 35% d'ici la fin de l'année. En Europe de l'Ouest, le nombre d'abonnements 5G est passé de 32 millions en 2021 à 63 millions. **La France et la Suisse sont les plus en avance en termes de couverture**. Selon l'équipementier, la 4G devrait décliner en Europe au profit de la 5G dès l'an prochain, où il prévoit 150 millions d'abonnements fin 2023.

► Téléchargez le [rapport](#) (source : www.ericsson.com)

> www.usine-digitale.fr – 30/11/22

> Btp

La Directive européenne 2017-2398, transposée dans le droit français le 1^{er} janvier 2021, classe les **travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire** issue de procédés de travail dans la liste des **procédés cancérogènes**. Pour permettre de **cartographier les procédés** les plus fréquemment rencontrés dans le BTP et les plus émissifs, **l'OPPBT** lance une **nouvelle campagne de mesures**, de grande ampleur, en partenariat avec les organisations professionnelles du secteur (**Capab, FFB, Fédération Scop BTP et FNTP**). Ces dernières l'aideront à rechercher des chantiers correspondant aux situations de travail définies pour permettre d'y opérer des mesures d'empoussièrement. Une vingtaine de mesurages par mois sont envisagés, sur l'ensemble du territoire. Les entreprises peuvent candidater en s'inscrivant sur le portail associé : carto-silice.fr. Elles pourront proposer des chantiers correspondants au périmètre recherché, participer à la campagne de mesures et consulter les données anonymes collectées : de quoi les éclairer pour évaluer leurs propres risques d'exposition. Les organisations partenaires participeront également à titre d'experts aux **groupes de travail**, pilotés par l'OPPBT, afin d'identifier les solutions préventives les plus pertinentes à mettre en œuvre. L'établissement de cette cartographie de situations de référence, permettra de diffuser des **fiches de préconisations** auprès des entreprises concernées.

> www.batirama.com – 22/11/22

> Nominations

Sabine Lunel-Suzanne, 49 ans, ingénieure de formation, Directrice projets Ressources Humaines et transformation chez Equans France (adhérent du SERCE), a été nommée **Présidente de l'association "Elles bougent"** qui vise à encourager les jeunes filles à s'orienter vers les métiers des domaines industriels, technologiques et scientifiques.

> [Les Echos](#) – 23/11/22

Guillaume Ségala, adjoint au Maire de la ville de Chelles (77) a été nommé **Directeur général** de l'association d'élus **Villes de France**.

> [Le Moniteur des Travaux publics](#) – 25/11/22